

→ L'APPROCHE GENRE ET LA DISCRIMINATION POSITIVE EN FAVEUR DES FEMMES DANS UN PROJET D'ACTIONS POSITIVES POUR LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES AU MAGHREB

Francesca Malaguti*

Même si elle n'est pas vraiment comprise et utilisée correctement, l'approche "mainstreaming du genre"¹ est intégrée par la coopération internationale comme une des clés du développement durable et de la démocratie. Une démarche de discrimination positive ne conviendrait-elle pas mieux pour une action en faveur des droits et du renforcement des femmes dans des contextes où celles-ci sont à la fois invisibles et exclues ? C'est la tentative du projet "Actions Positives pour les droits de citoyenneté des femmes et l'égalité des chances au Maghreb"².



Une approche basée sur la reconnaissance et la valorisation de la différence de "genre" est fondamentale et doit continuer à être intégrée à toute politique et action de coopération internationale. Toutefois, le "mainstreaming du genre" devient parfois un concept abstrait ou un moyen détourné de justifier l'élimination de toute intervention spécifique vers les femmes. Comme le soulignent Rabéa Naciri et Isis Nusair, "l'intégration des genres et l'action affirmative devraient être utilisées comme des stratégies complémentaires, afin de garantir que femmes et hommes parviennent à réaliser la totalité de leur potentiel, en utilisant les différences entre les genres comme un indicateur principal du succès de la politique"³. Cette présence transversale de la dimension genre, considérée comme une valeur ajoutée et/ou

comme un "volet" obligatoire de tout projet de coopération, risque de ne pas être un vrai mainstreaming et de diluer le travail en faveur des femmes dans une "sauce" de bonne volonté et de bonne conscience peu efficace car trop liquide... D'où l'importance de s'adresser prioritairement aux femmes tout en soutenant leurs démarches et en valorisant leurs compétences et spécificités.

METTRE LE MAINSTREAMING ENTRE PARENTHÈSES ?

Comme le dit Marina Piazza dans son intervention sur les orientations de l'UE en matière d'égalité des chances et contre les discriminations : "...mainstreaming et empowerment doivent être suivis parallèlement et avec une même force (...) le mainstreaming doit être en même temps soutenu par des actions spécifiques, qui ne doivent pas perdre de leur vigueur tant que le résultat d'une égalité substantielle ne sera pas atteint"⁴.

Même s'il se traduit à des degrés variables et de façons différentes dans les sociétés, y compris dans l'Union européenne, on déplore un déficit de démocratie qui prend des proportions plus graves dans le pourtour méditerranéen, notamment au Maghreb où le rôle des femmes est peu visible et peu reconnu dans les prises de décision. En 1999, elles n'y occupent que 3,7% des bancs parlementaires, 2,5% des postes de prise de décisions aux niveaux ministériels et 7% aux niveaux sous-ministériels⁵. En 2002, par exemple, le revenu du travail est estimé à 3.615 dollars US pour la population féminine contre 9.933 pour la population masculine en Tunisie, à 2.684 dollars US contre 8.794 en Algérie et à 2.153 dollars US contre 5.354 au Maroc, tandis que la part estimée du revenu du travail des femmes sur celle des hommes est respectivement de 0,36 en Tunisie, 0,31 en Algérie et 0,40 au Maroc⁶.

Aujourd'hui, au Maghreb, les lois nationales reconnaissent aux femmes et aux hommes les mêmes droits sur le plan socio-économique, culturel et politique, mais elles les discriminent, à travers les codes de la famille, dans les relations familiales (malgré une nuance certaine pour la Tunisie et au Maroc où des réformes sont en cours). Cette discrimination juridique est héritée du système de la famille patriarcale. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes se pose, dans tous les domaines et est liée au problème fondamental de la sécularisation du droit de la famille.

* Coordinatrice du projet, francesca.malaguti@imednet.it

¹ L'approche "mainstreaming du genre" est une approche intégrant systématiquement la perspective de genre dans toutes les politiques, programmes et projets, quel que soit le secteur concerné, et à toutes les étapes du cycle du projet. Elle permet ainsi d'effectuer une analyse et une prise en compte des besoins, intérêts et responsabilités respectifs des femmes et des hommes, ainsi que les rapports qu'ils entretiennent afin de promouvoir et soutenir l'égalité des chances. Une approche basée sur la discrimination positive en faveur des femmes maintient une attention supplémentaire à ces dernières parce qu'elle estime qu'elles sont de toute façon en position d'inégalité.

² Coordonné par l'IMED (Istituto per il Mediterraneo - Italie), ce projet est réalisé dans le cadre de l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme – Programme MEDA pour la Démocratie " Projets ciblés 2000 " de la Commission européenne sous l'égide du Département pour l'Égalité des chances de la Présidence du Conseil des ministres italien.

³ Rapport L'intégration des droits des femmes du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord dans le Partenariat euro-méditerranéen, Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, Copenhague 2003.

⁴ KIT de formation Droits de citoyenneté et égalité des chances entre les femmes et les hommes au Maghreb du Projet "Actions Positives pour les droits de citoyenneté des femmes et l'égalité des chances au Maghreb", IMED, Rome, 2004.

⁵ CAWTAR, Rapport de développement de la femme arabe 2001. Mondialisation et genre. Participation économique de la femme arabe, p. 72. Pour corriger cette situation, la Tunisie et l'Algérie -et à l'occasion des dernières élections de 2003 le Maroc lui aussi- ont adopté des mesures de discrimination positive en faveur des femmes parlementaires. En 2000, la représentation des femmes au gouvernement atteignait 10% en Tunisie, 12,5% en Libye, 0% en Algérie et 4,9% au Maroc. Quant aux femmes parlementaires, leur proportion était en Tunisie de 11,5% à la Chambre des députés, en Algérie de 6,2% à la Chambre des députés et de 5,6% au Sénat, au Maroc respectivement de 10,8% et de 0,4%. (PNUD, Rapport sur le développement humain 2003, p. 329 de l'édition anglaise). Au Maroc, après les dernières élections, la proportion de femmes parlementaires est passé environ de 3% à 13%.

⁶ PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2004. La liberté culturelle dans un monde diversifié, Economica, Paris 2004.

Il faut pouvoir œuvrer pour surmonter les discriminations. Mais l'enjeu est également et surtout de parvenir à donner une reconnaissance aux différences. Telle est l'objectif du projet "Actions positives pour les droits de citoyenneté des femmes et l'égalité des chances au Maghreb" qui entend également renforcer la coopération entre le mouvement des femmes des deux rives de la Méditerranée.

HISTORIQUE ET ACTIVITÉS DU PROJET

Le projet a pour partenaires des associations féminines et des syndicats d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. Ses objectifs principaux sont la croissance des processus démocratiques (les droits des femmes étant considérés comme un indicateur de la démocratie mais aussi un moteur pour son élargissement), la sensibilisation des femmes (et indirectement des hommes) en matière de participation à la vie sociale et politique, une contribution à l'estime de soi et à la prise de conscience de la valeur de l'action féminine dans la société. Il veut offrir aux femmes, toutes couches sociales confondues, des outils leur permettant de choisir, en toute liberté et de manière autonome, comment gouverner leur vie personnelle dans la sphère publique et dans le privé. Du moment qu'elles se sont manifestées comme des sujets fondamentaux pour le développement économique et politique de leur pays, les femmes ne peuvent pas être considérées simplement comme un groupe défavorisé ou marginal. Le projet a été précédé, en 1994 à l'initiative de l'IMED d'un programme de recherche-action visant la prise de contact, l'acquisition d'une connaissance plus approfondie des situations afin de saisir quelles pourraient être les actions concrètes à mener⁷. Ce processus concernait tout d'abord la société civile. Cependant, les institutions nationales étaient impliquées dans la mesure où les partenaires avaient déjà engagé un dialogue constant avec elles. La structure de base a été la même dans les trois pays, à quelques spécificités près.

A partir de 2001, le projet a proprement parler démarré (et durera jusqu'à la fin 2004). Il vise le renforcement des associations des femmes et des organisations de la société civile par :

- aux niveaux nationaux, la mise en place d'Espaces féminins ou Maisons des Femmes ("Nedjma"/ "Etoile" à Constantine, "Espace de citoyenneté" à Tanger et "Espace Tanassof"/ "Espace Parité" à Tunis). Ces Maisons constituent des lieux de travail, de solidarité, de socialisation et de construction de réseaux entre femmes. Des guichets y fournissent des prestations d'écoute, d'assistance juridique, d'information sanitaire, d'orientation psychologique et de soutien aux femmes victimes de violences et de harcèlement sexuel. Au Maroc, des équipes mobiles opèrent dans les quartiers les plus défavorisés et les banlieues. Les trois Maisons organisent des formations sur les outils et les méthodologies de l'entretien, de la communication et de l'écoute, ainsi que des cours sur l'utilisation des nouvelles technologies (multimédia et Internet). Des cours d'alphabétisation juridique et des ateliers sont réalisés sur la situation juridique des femmes et l'égalité des chances, sur les droits du travail et les implications sur la vie familiale, pour la prise de décision dans les associations, syndicats, tant dans la sphère politique que

sur les lieux de travail. A Oran (Algérie), un programme de formation pilote sur l'exercice de la citoyenneté des femmes a traité des droits des femmes et de l'égalité des chances, de la communication et l'affirmation de soi. Ce programme, destiné aux jeunes filles, a pour but d'en faire des animatrices et des cadres associatifs. Les Maisons organisent également des activités de sensibilisation, de communication et d'information avec des campagnes de sensibilisation, des "portes ouvertes" et des publications⁸ sur différents thèmes liées à l'actualité et aux droits des femmes. Chaque Maison est aussi dotée d'une bibliothèque multimédia spécialisée (livres, CD Rom, CD, vidéos) et d'une salle Internet (accès aux ordinateurs et utilisation gratuite d'Internet).

- Au niveau transnational (les trois pays du Maghreb et l'Italie), le projet a organisé deux séminaires transnationaux⁹ et mis sur pied un programme de formation destiné aux animatrices issues des associations des femmes, des syndicats et des ONG des trois pays du Maghreb. Ce programme s'est étendu sur trois modules tenus successivement au Maroc, en Italie et en Tunisie. Il s'est focalisé sur les droits et les différences de genre, l'égalité des chances et les bonnes pratiques de communication et de gestion, l'identité et la citoyenneté des jeunes maghrébines, les pratiques de communication, d'information et de gestion en faveur des droits des femmes dans la société civile euro-méditerranéenne. Des activités d'information et de communication ont visé la diffusion et l'échange d'informations auprès des différents partenaires et des associations de femmes, des ONG et des syndicats maghrébines. Elles ont également été une occasion pour sensibiliser l'opinion publique, les autorités politiques et les médias. Ces activités ont débouché sur la réalisation d'un site web (www.medespacefemmes.net) ainsi que sur la création d'un bulletin d'information semestriel "Med Espace Femmes", la réalisation d'un Kit de formation, la publication d'un guide de bonnes pratiques et d'une Brochure juridique à l'usage des Maghrébines.

LE PARTENARIAT DANS UNE APPROCHE DE GENRE : APERÇU D'UNE DÉMARCHE FÉMINISTE ENTRE MAGHREB ET ITALIE

Reconnaître les citoyennes et les citoyens comme des fins et non comme des moyens : telle est la logique qui devrait caractériser les relations entre les différents pays et entre les deux rives de la Méditerranée. C'est dans cet état d'esprit que le partenariat a tenté de fonctionner. La structure de gestion du projet est assez novatrice dans le contexte maghrébin, car, tout en s'inspirant du système de management utilisé par les projets du Programme MEDA (UE), elle essaie d'instaurer une approche très participative, de relations et d'échanges constants.

Le défi était le suivant : comment transformer la structure d'un programme de coopération internationale "classique" (projet présenté et géré par des ONG du Nord, avec envoi éventuel de coopérants travaillant pour appuyer les partenaires du Sud) en un projet de vrai partenariat construit sur l'approche genre et la dimension "réseau" (aux niveaux local, national et

⁷ Les résultats des études et des recherches de cette première phase ont été publiés dans trois ouvrages collectifs : Droits de citoyenneté des femmes au Maghreb. La condition socio-économique et juridique des femmes. Le mouvement des femmes, Editions Le Fennec, Casablanca, 1997 ; Les Algériennes, citoyennes en devenir, C.M.M. Editions, Oran, 2000 ; I diritti delle donne nei paesi del Maghreb a cura di Maria Grazia Ruggerini, Roma, Ediesse 2003.

⁸ Fascicules d'alphabétisation juridique en Tunisie, le guide de droits sociaux en Algérie, le Bulletin de la Maison de la Femme au Maroc, etc.

⁹ Le séminaire de lancement du projet "Citoyenneté et capacités de développement des femmes" à Tunis en mars 2002 et le séminaire final "Egalité des chances et droits de citoyenneté des femmes au Maghreb : Bilan d'une expérience et enjeux pour le futur" qui s'est déroulé à Tanger en juillet 2004.



PHOTO : MAISON NEDJMA (CONSTANTINE)

transnational) appuyant à la fois la mise en relation, l'ancrage, le potentiel et l'autonomie des partenaires locaux ?

L'IMED, en tant que signataire du contrat avec les bailleurs de fond, a la responsabilité du projet et assure la coordination générale des activités depuis Rome et effectue au besoin des missions ponctuelles dans les pays. Plusieurs instances, qui sont à la fois des lieux de dialogue, de négociation et de prise de décision ont été mises en place progressivement pour gérer et réaliser le projet aux différents niveaux et dans le respect des spécificités de chacun des partenaires. Ces instances s'imbriquent dans une structure arborescente chapeautée par un comité de pilotage qui regroupe des représentants des partenaires de chaque pays ainsi que de l'IMED et qui est l'instance de décision du projet au niveau maghrébin (gestion des activités transnationales). Ce comité de pilotage se réunit deux fois par an, mais ses membres correspondent à distance tout au long de l'année. Il a adopté son règlement dans le cadre d'un "Accord de partenariat" qui offre un cadre commun de références et constitue donc tous les partenaires du projet en un réseau à l'échelle euro-méditerranéenne. Ce réseau transnational s'appelle "Réseau Med Espace Femmes".

Dans chaque pays, des comités locaux ont été mis en place en tant qu'instances de décision et de supervision de l'exécution du projet au niveau local. La démarche visait à stimuler et développer les mécanismes d'action commune et les relations de partenariat entre les différentes composantes de la société civile : des associations de femmes, des syndicats et des ONG. Ces comités se réunissent régulièrement en donnant toutes les orientations pour les Maisons et les activités dans les pays. Chaque Maison est animée par une équipe permanente qui rend compte au comité. Par ailleurs, l'IMED a établi des conventions avec ses partenaires pour la gestion des activités des Maisons et, en fonction de son contexte spécifique, chaque pays a adopté des formules différentes s'adaptant au cadre juridique et administratif national. De plus, pour la réalisation des activités transnationales comme le Programme de formation et le bulletin de liaison, on a composé des groupes de travail avec des expertes, représentant les partenaires nationaux, chaque pays étant responsable d'un groupe de travail en fonction de ses compétences.

De fait, la formule de partenariat et de gestion choisie a été assez compliquée mais très riche dans ces dynamiques et résultats. En dépit de conflits parfois majeurs, la communication et la construction d'un terrain commun entre les partenaires ont pu se concrétiser progressivement pour atteindre aujourd'hui une continuité et une homogénéité qui nous ont permis d'affronter ensemble, avec une certaine solidarité politique et féministe, un contexte international difficile où le problème des relations entre les deux rives de la Méditerranée est particulièrement "sensible"¹⁰ à la fois au niveau des institutions et au sein de la société civile.

QUELQUES RÉSULTATS ET "LEÇONS APPRISSES" POUR LE FUTUR

L'acquis principal du projet réside peut-être dans le fait que les actrices des deux rives de la Méditerranée soient parvenues à une reconnaissance de leurs réalités respectives en développant des visions et des stratégies d'action découlant d'un axe commun.

Parmi les résultats les plus importants obtenus au cours de ces années, il faut avant tout signaler le succès des trois Espaces féminins (Maison des femmes). Ceux de Constantine et de Tanger ont été mis sur pied dans des contextes absolument dépourvus de toute autre initiative. Ce sont devenus de véritables lieux de rencontre "pluriels", ouverts à d'autres associations, des espaces de liberté, destinés aux femmes et leur appartenant, pour une croissance de l'alphabétisation juridique. L'affluence des femmes, mais aussi d'un public mixte de jeunes, n'a cessé d'augmenter¹¹ tandis que les activités se sont multipliées, favorisant aussi la sensibilisation des hommes. Nos partenaires maghrébines (les militantes des associations mais aussi les expertes : assistantes sociales, psychologues, avocates, médecins, sociologues, syndicalistes, etc.) ont réussi à tirer profit de cette aventure commune et elles avouent elles-mêmes se sentir indéniablement renforcées dans leurs combats et activités, mais aussi et surtout dans leurs capacités personnelles. Cela essentiellement grâce à une approche qui a permis d'unir l'objectivité et la subjectivité dans les méthodes et les contenus des actions et de faire en sorte que les politiques actives des droits humains se réalisent dans le quotidien des femmes en répondant à leurs besoins.

Le succès des Projets pilotes d'information et de communication auprès du public et des critiques a permis d'identifier des modèles et des bonnes pratiques de communication et d'information destinés à la population féminine, tous âges et niveaux d'instruction confondus. C'est ainsi qu'ont été réalisés un cycle de 14 émissions radio sur les droits des femmes et une pièce de théâtre "Bla zaâ" (Sans colère) en Algérie, une pièce de théâtre "Lalla J'Mila" au Maroc, un documentaire vidéo "Libres voies" et des fascicules d'information en Tunisie.

Les séminaires et le programme de formation ont créé une autre occasion de confrontation et de dialogue entre les pays partenaires ainsi que d'échanges entre les générations, qui a donné de bons résultats, surtout grâce à l'utilisation d'une méthodologie participative et interactive faisant appel à la valorisation de l'expérience personnelle et collective des associations et des groupes. Il a été essentiel de focaliser notre attention sur le thème de la construction de l'identité féminine chez les jeunes femmes parce qu'elles sont les sujets principaux qui demain devront assurer la relève et agir pour les droits et la démocratie. Toutefois, le parcours qui se présente à elles aujourd'hui est semé d'embûches et il est loin d'être des plus aisés à cause des tentatives des forces conservatrices qui, dans certains pays, adoptent les principes de l'intégrisme religieux, et exercent quelquefois une emprise très forte sur les jeunes femmes elles-mêmes, qu'elles vivent au Maghreb ou soient immigrées en Europe.

Pour ce qui concerne les produits du projet, le bilan est variable car l'expérience de travail commun a été très positive pour

¹⁰ Guerre en Irak, Débat sur le port du voile en France, etc.

¹¹ On peut estimer à plus d'un millier le nombre de personnes qui au cours de ces trois années ont fréquenté les Maisons des femmes, en consultant les différents guichets, les centres de documentation et les cours de formation, mais aussi en participant aux différentes initiatives mises en œuvre dans chacun des pays.

certaines outils comme le Kit de formation, dont l'originalité et la perspicacité, bien qu'elles n'aient été testées que dans les pays du Maghreb, pourraient être source d'inspiration pour une formation s'adressant à des femmes de la rive nord de la Méditerranée.

Par contre, la réalisation du site Web a montré toutes les contradictions et les pièges du mythe Internet. Nos partenaires, tout en reconnaissant l'importance d'utiliser Internet pour rendre visible leur combat et diffuser des informations utiles, ne se sont pas vraiment mobilisées pour alimenter le site du projet. A part quelques exceptions, dont la responsable marocaine du site et l'une ou l'autre experte, la plupart de nos partenaires n'ont pas su saisir l'opportunité de s'exprimer sur le site... qui est devenu presque un boulet au pied de la coordination ! On peut avancer différentes explications : le décalage générationnel (les jeunes s'en sortent mieux avec les nouvelles technologies), le manque de compétences informatiques (mais plusieurs formations ont été organisées dans chaque pays), le manque de temps ou tout simplement le fait de ne pas considérer le site comme une priorité face à des combats quotidiens plus urgents, etc. Le défi du site web reste donc à relever dans le futur.

Il existe peu d'initiatives en faveur des droits des femmes dans la région méditerranéenne. L'expérience des réseaux locaux de ce projet et la création du Réseau du Projet " Réseau Med Espace Femmes " est donc particulièrement précieuse parce qu'elle essaye de fédérer la plupart des initiatives en matière de droits de citoyenneté des femmes dans la région. Toutefois, ce réseau transnational ainsi que les différents réseaux locaux ont été mis en place avec des acteurs et des actrices ayant des sensibilités relativement différentes, sur la base d'une dynamique qui a parfois semblé un peu forcée par les circonstances. Comme l'a si bien dit une de nos partenaires marocaines "le projet a créé les réseaux, maintenant c'est aux réseaux de continuer à exister en créant des projets". La dimension maghrébine du Réseau "Med Espace Femmes" a été évaluée par nos partenaires comme étant encore très peu active : le réseau entre les Maghrébines n'existe pas encore sans passer par Rome et les trois Maisons ne communiquent pas encore assez entre elles. Il reste donc à travailler pour le futur de ce réseau, aux Maghrébines la tâche de mieux se l'approprier, en prenant du recul par rapport au projet et au rôle de coordination joué par l'IMED.



PHOTO : IMED (TUNIS)

De manière générale, il faudrait qu'elles examinent de plus près cette attitude contradictoire qui consiste, d'un côté, à revendiquer l'autonomie sans hésiter à dénoncer toute tutelle ou dérive vaguement "néo-coloniale", mais qui, d'un autre côté, n'arrive pas à agir sans "demander", même si souvent de manière

peu explicite, un soutien et un encadrement déterminants aux partenaires européens.

A nous, Italiennes, de réfléchir sur nos propres contradictions et le paradoxe de vouloir jouer à la fois deux rôles difficiles à concilier : la coordination, l'encadrement et le capacity building (avec la responsabilité politique, juridique et administrative par rapport aux bailleurs de fonds impliquant "l'autorité" dans la prise de décision) et le rôle de partenaire solidaire "égal" dans sa diffusion.

Ce projet a donc offert une occasion de confrontation entre les cultures et les expériences des femmes maghrébines et européennes, sur les thèmes liés à la citoyenneté. Les premiers résultats de ce Projet ont commencé à être diffusés au moment où, dans le contexte international, l'actualité politique de la région euro-méditerranéenne et les relations entre les deux rives de la Méditerranée étaient à la une. L'augmentation de la présence d'une population d'origine maghrébine dans les pays du sud de l'Europe ainsi que la conjoncture internationale ont rendu nécessaire et incontournable une démarche de réelle connaissance et de prise de contacts avec les thèmes, les problèmes, les cultures, les mœurs et les coutumes des pays de la rive sud de la Méditerranée. Les activités de dissémination, d'information et de communication réalisées dans le cadre du Projet ont été une source importante d'informations pour le contexte italien et européen et ont souvent suscité l'organisation de débats et de rencontres. Le travail du projet a ainsi permis la mise en œuvre d'initiatives communes avec d'autres acteurs à la fois en Europe, avec les migrantes et migrants maghrébines, et dans les pays d'origine, en mettant en évidence la nécessité de travailler en même temps des deux côtés de la Méditerranée et de développer une stratégie synergique impliquant des projets communs avec les acteurs des deux rives, le lien entre ici et là-bas, cette dialectique qui se crée entre ressemblances et différences (d'histoires et de parcours identitaires) dans l'agir ensemble, autochtones et migrantes. Une dynamique entre le pays d'origine et le pays d'accueil qui rend tout à la fois plus difficile et plus riche la vie des femmes migrantes.

Bien que s'agissant de pays et de cultures profondément différents, il se dégage des expériences de ce projet des preuves de l'existence d'un langage commun. Ce langage affirme que la violence contre les femmes est une violation des droits humains, qu'il ne peut y avoir de droits fondamentaux qui ne soient pas étendus aux femmes, tels que les droits à la parole, à l'instruction, à la santé et à l'intégrité du corps, à l'exercice des droits sociaux et politiques. Il découle clairement de ces constatations que la séparation du monde entre "Nord" et "Sud", par une ligne nette de démarcation, est totalement erronée. Aujourd'hui, dans la perspective des femmes, il ne peut y avoir une démocratie accomplie d'une partie du monde qui dicterait à une autre partie ce qu'elle doit faire, mais des expériences et des différences à comparer pour construire des sociétés plus équitables, unies par le respect des droits de citoyenneté pour tous et pour toutes, où la sauvegarde des spécificités ne peut être confondue avec la persistance d'une "minorité" féminine sur le plan des droits humains fondamentaux¹².

¹² Bernadette Rigaud et Maria Grazia Ruggerini, La cittadinanza delle donne tra le due rive del Mediterraneo, in Diritti umani e nuove forme di cooperazione. I rapporti euromaghrébini a cura di Katia Scannavini, LED, Milano 2003.